

COMPTE RENDU

réunion de conseil municipal du 16 Janvier 2020

Étaient présents : M. VOISSET Jean, Maire / Mme GOHIER Cindy, Adjointe / M. MUSSARD Frédéric, Adjoint / Mme GAILLARD Jennyfer, Conseillère / M. LEGRAIS Jean-Pierre, Conseiller / M. BOUYER, Conseiller

Absent excusé avec procuration : Mme JUVIN Virginie, conseillère

Absent : M. GUENARD Jérôme

Secrétaire de séance : Mme GOHIER Cindy

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation Délégués Atlantic Eau
- 2) Réfection salle de bain – Logement 9 rue de la Mairie
- 3) Installation antennes mobiles – Bouygues Télécom

Questions diverses :

- Nuisances – Village de La Teillais
- Paiement des factures périscolaire au trimestre

1) Désignation Délégués Atlantic Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été demandé par Atlantic'eau de désigner les délégués (titulaire et suppléant) au collège électoral d'atlantic'eau « Châteaubriant-Derval ».

Par arrêté préfectoral du 11 septembre 2019, les statuts d'atlantic'eau, et notamment les modalités de représentation de ses membres, ont été modifiés à compter du 31 décembre 2019.

La commune est invitée à anticiper d'ores et déjà cette modification statutaire et à désigner ses nouveaux représentants au collège électoral « Châteaubriant-Derval » en application de l'article 8.3.2 des statuts modifiés d'atlantic'eau soit :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Il doit être procédé à l'élection de ces délégués, au scrutin secret à la majorité absolue, conformément aux dispositions L.5711-1, L.5211-7 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil est invité à élire les délégués.

DÉLIBÉRATION

Par arrêté préfectoral du 11 septembre 2019, les statuts d'atlantic'eau, et notamment les modalités de représentation de ses membres, ont été modifiés à compter du 31 décembre 2019.

La commune est ainsi invitée à anticiper d'ores et déjà cette modification statutaire et à désigner ses nouveaux représentants au collège électoral « Châteaubriant-Derval » en application de l'article 8.3.2 des statuts modifiés d'atlantic'eau soit :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Il doit être procédé à l'élection de ces délégués, au scrutin secret à la majorité absolue, conformément aux dispositions L.5711-1, L.5211-7 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, après vote à scrutin secret, sont respectivement élus :

- **Délégué titulaire : Monsieur MUSSARD Frédéric, 1^{er} adjoint**
- **Délégué suppléant : Monsieur VOISSET Jean, Maire**

Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

2) Réfection salle de bain – Logement 9 rue de la Mairie

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été destinataire de plusieurs devis afin de réaménager la salle de bain du logement situé 9 Rue de la Mairie. La salle de bain actuelle dispose d'une baignoire et suite aux travaux, cette dernière disposera d'une douche.

Les différents devis ont été réalisés par 4 entreprises (SARL ROINSARD, SARL DERSOIR, SARL POURIAS, BELLANGER) dont 3 travaillant en collaboration (ROINSARD / DERSOIR / POURIAS).

- BELLANGER :	3932.27 HT	
- ROINSARD :	1616.00 HT	} 2841.99 HT
- DERSOIR :	431.97 HT	
- POURIAS :	794.02 HT	

Le Conseil est invité à en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Après avoir examiné les différents devis, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les devis proposés par l'ensemble des 3 entreprises.

- ROINSARD :	1616.00 HT	} 2841.99 HT
- DERSOIR :	431.97 HT	
- POURIAS :	794.02 HT	

En complément, la Mairie souhaite faire les démarches nécessaires auprès d'organisme compétente afin d'obtenir d'éventuelles subventions dans la rénovation de bien loué part des personnes en situation de handicap.

3) Installation antennes mobiles – Bouygues Télécom

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un premier compte rendu de la société SADE TELECOM concernant le projet d'installation d'une antenne mobile.

Lors de l'entretien avec Monsieur BUTTET Ronan de la société SADE TELECOM, un emplacement avait été suggéré (ZK32 – A côté du cimetière). Après étude de leur service, il nous confirme que ce dernier répondait au besoin de couverture sur la commune.

Monsieur BUTTET a transmis à la Mairie par mail, le projet de convention de location mis en place pour cette réalisation. Monsieur Le Maire donne lecture des documents aux membres du Conseil présents.

Pour le prochain conseil municipal, Monsieur BUTTET nous fera parvenir les éléments techniques relatifs au projet avec Bouygues Telecom réalisé avec leur bureau d'étude.

Questions diverses :

- *Nuisances – Village de La Teillais*
 - Un courrier sera envoyé au propriétaire pour le convoquer à venir en mairie pour l'informer des plaintes concernant les nuisances
- *Paiement des factures périscolaire au trimestre*
 - Un courrier sera transmis à toutes les familles pour les informer que la facturation périscolaire se fera au trimestre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21heures.

Fait à Juigné-des-Moutiers, le 17 janvier 2020

Le Maire
Jean VOISEL

